



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 30
Votants : 36
Date convocation : 5 décembre 2024
Date d'affichage : 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué,
à 20h30, s'est réuni à l'Abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

Etaient présents : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT.

Absents : (6) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Thierry PICHERY.

N°2024/087	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EN TÊTE MA PLANETE
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la comptabilité M57,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu l'avis favorable, de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion, en date du 19 novembre 2024, sous réserve de l'avis conforme du Vice-Président en charge de l'Environnement,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 décembre 2024,

Considérant que les crédits votés au BP 2024 pour les subventions du service environnement étaient de 3.000 €. 2 000 € ont déjà été versés aux associations « ligue française de protection des oiseaux » et « centre de soins Picardie faune sauvage »,

Considérant la demande, avec effet différé, de l'association « En tête ma planète » qui œuvre pour l'environnement et l'économie circulaire, en organisant différentes manifestations promouvant leurs actions, sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

Considérant la volonté de la C3PF de leur apporter un soutien financier exceptionnel,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention de 500 euros à l'association EN TÊTE MA PLANETE.

Pour extrait conforme,

Le Président, Patrice Robin

Le 17/12/2024 à 01h12



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com